

néfaste sur de nombreuses petites entreprises. Que fait-il alors? Il essaie d'obtenir le maximum de l'obligation pour l'expansion de la petite entreprise. Il la prolonge d'un an, mais seuls ceux qui sont acculés à la faillite ou dont les affaires périssent peuvent l'obtenir. Après s'être adressés aux banques ou à la Banque fédérale de développement, ces hommes d'affaires demandent finalement au gouvernement une obligation de ce genre. Le ministre des Finances, généreux comme d'habitude, affirme qu'ils peuvent obtenir une obligation pour l'expansion de la petite entreprise à un excellent taux d'intérêt.

● (2120)

Toutefois, que dit le budget au sujet du taux d'intérêt? En vertu des anciennes dispositions de l'obligation pour l'expansion de la petite entreprise, on pouvait emprunter à la moitié du taux d'escompte auquel vient s'ajouter un pourcentage jusqu'à concurrence de 3 p. 100 et fondé sur le taux d'imposition le plus élevé de cette banque. Par exemple, si le taux d'escompte était fixé à 18 p. 100 et qu'on empruntait au moyen d'une obligation pour l'expansion de la petite entreprise, le taux était de 9 p. 100. En fonction du taux d'imposition le plus élevé de la banque, on pouvait emprunter au taux de 10, 11 ou 12 p. 100. Aux termes du dernier budget, le ministre propose maintenant de soustraire 6 p. 100, pourcentage sur lequel les banques seront imposées, du taux d'escompte de 18 p. 100. Le taux se trouve ainsi réduit à 12 p. 100, et en divisant par 2, on obtient 6 p. 100. Le premier 6 p. 100 sur lequel la banque devra payer l'impôt doit s'ajouter au 6 p. 100 qui reste, de sorte que le taux est de nouveau de 12 p. 100. Compte tenu du taux le plus élevé de l'impôt de la banque, il faut ajouter encore 1 p. 100, de sorte que le taux remonte à 12, 13 ou 14 p. 100. En fait, ce que le ministre a fait et qu'il a peur d'avouer, c'est que non seulement il a ruiné le programme des obligations pour l'expansion de la petite entreprise, mais qu'il a encore haussé le taux applicable de 2 p. 100. Il n'a pas le courage de se lever à la Chambre et reconnaître que c'est ce qu'il a fait.

La Fédération canadienne des hommes d'affaires indépendants s'est soulevée, et pourquoi pas? Jamais plus le gouvernement n'obtiendra son appui. Lorsque le gouvernement adoptera cette loi, tous les hommes d'affaires vont venir manifester sur la colline pour demander au gouvernement de renoncer à certaines de ses dispositions. C'est le budget qui les oblige à agir ainsi.

Les petites sociétés d'assurance envoient des milliers de lettres au gouvernement pour lui faire savoir qu'il les accule à la faillite. Mais le gouvernement n'en a cure. Les sociétés font la queue pour obtenir des concessions. Que fait le ministre des Finances à propos de cette situation? Il se mêle d'offrir à compter de février 1982 des emplois à Fernie, en Colombie-Britannique, à un groupe de mineurs du Cap-Breton qui sont en chômage. Ceux-ci ont accepté son offre à condition que l'employeur leur accorde une allocation de logement, et l'employeur a accepté. Ces mineurs disent maintenant à leur employeur qu'ils ne tiennent plus tellement à déménager, étant donné qu'ils devront payer l'impôt sur cette allocation. Tout ce que le ministre trouve à dire, c'est qu'il va étudier le problème.

Le Canada a besoin de 220,000 unités de logement. A venir jusqu'à tout récemment, nous comptions sur 170,000 unités pour 1981. C'est 50,000 unités de logement de moins. Nous avons maintenant découvert que d'après la SCHL, le nombre

Les taux d'intérêt élevés

des unités parachevées en 1981 et au début de 1982 pourrait n'être que de 135,000. Le gouvernement nous dit qu'il a également une solution à cela. Il va fournir 350 millions de dollars pour atténuer la crise. Quand nous analysons ce montant, nous constatons que le gouvernement versera 150 millions la première année et 200 millions la seconde année. Or, comme le gouvernement doit fournir des prêts sans intérêt de \$7,500 à l'égard de 15,000 logements locatifs, soit 112 millions de dollars, il faut les soustraire des 150 millions. Cela laisse 38 millions de dollars pour les propriétaires en difficulté. Cela signifie que 13,000 Canadiens pourront recevoir de l'aide du gouvernement cette année. Les statistiques indiquent que plus de 900,000 propriétaires devront renouveler leur hypothèque et les données de la SCHL montrent qu'un propriétaire sur onze aura du mal à payer son hypothèque. Mais 13,000 d'entre eux seulement recevront de l'aide.

Des 220,000 logements dont le Canada a besoin, 110,000 seraient des logements locatifs. Or, que propose le gouvernement? Il propose de venir en aide à 13,000 personnes. Le ministre des Finances et d'autres libéraux continuent de prétendre qu'ils vont aider les Canadiens, mais ils ne le font pas. Dans de nombreuses régions du Canada, le taux de vacance est nul. Le ministre a déclaré à la Chambre qu'il prolongerait le programme des IRLM, et il a ajouté dans un souffle «jusqu'au 31 décembre 1981». De toute évidence, il ignore qu'il faut parfois jusqu'à huit ans avant que les gens qui ont investi dans des immeubles à logements locatifs recouvrent leur investissement. Les coûts annexes n'étaient pas importants, jusqu'à ce que les taux d'intérêt atteignent le seuil critique de 13 ou 14 p. 100. Ces coûts avantageaient prodigieusement les investisseurs qui bâtissaient des immeubles locatifs, mais le ministre des Finances a élaboré son budget en vase clos. Il affirme maintenant qu'il aimerait avoir des consultations avec les milieux d'affaires, une fois que le mal est fait.

M. Taylor: Puis, il est parti pour l'Écosse.

M. Deans: Il n'y a pas de mal à aller en Écosse.

M. Wright: Le gouvernement a sapé la confiance du milieu des affaires et un très petit nombre d'entreprises comptent accroître leurs dépenses d'investissement l'année prochaine. Comme je l'ai déjà signalé, le chômage est loin de diminuer. Le ministre a reconnu dans son budget que le chômage ne baissera pas et qu'il dépassera encore 8 p. 100 l'année prochaine. Si l'inflation baisse, ce ne sera que de 1 p. 100.

En 1973, le gouvernement avait déclaré que l'inflation était enfin vaincue. Toutefois, ce fléau nous afflige encore. En 1975, la Banque du Canada avait déclaré qu'elle avait résolu le problème des taux d'intérêt élevés et qu'elle contiendrait la masse monétaire pour empêcher les taux de monter. Mais cela non plus n'a pas été réglé. En 1973, le gouvernement avait déclaré que le Canada accèderait à l'autarcie pétrolière. Nous n'en sommes toujours pas là. Le gouvernement a annoncé en 1974 qu'il limiterait ses dépenses. Quelles limites! Le navire du gouvernement prend l'eau à tel point que si l'on cherchait à le renflouer, il coulerait très rapidement. La seule façon de le conserver consiste à le laisser échoué.

J'ai l'intention de souscrire à la motion proposée par mon collègue de Saint-Jean-Est. Il est à espérer que le gouvernement finira par entendre raison et qu'il corrigera les erreurs signalées dans la motion. J'espère que le gouvernement retirera son budget qui sera source, pour les libéraux de l'arrière-ban,